



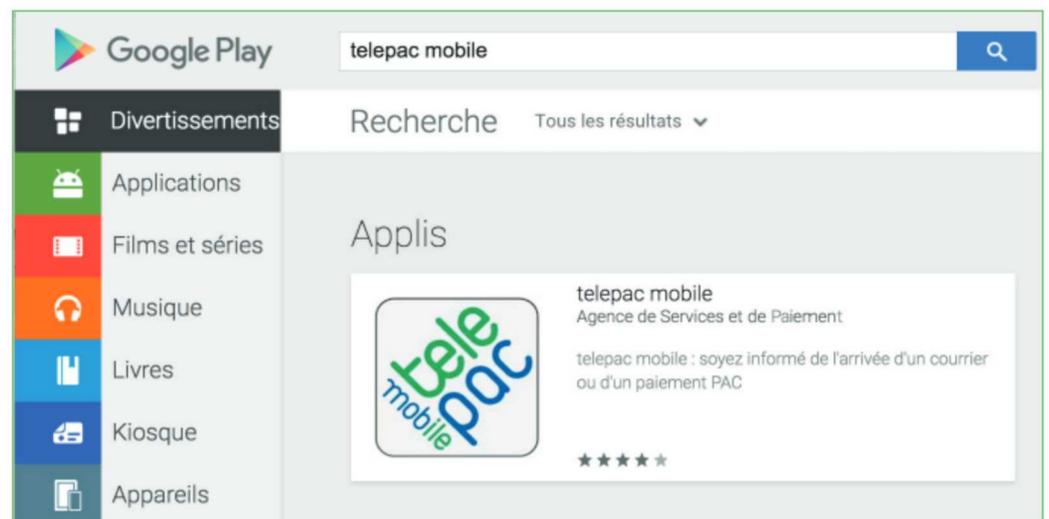
Avec Telepac mobile, suivez en temps réel, vos paiements et courriers PAC

Vous êtes agriculteur, **téléchargez** sur votre **mobile ou votre tablette** l'**application Telepac mobile**. Elle vous est réservée et vous y retrouverez votre compte personnel telepac.

► Comment ça marche ?

1. Téléchargez l'application « Telepac mobile » sur votre smartphone ou votre tablette à partir du magasin Google Play Store.

(<https://play.google.com/store/search?q=telepac%20mobile>), comme toute autre application Android ;



2. Connectez-vous à l'application avec votre **numéro « Pacage »** et votre **mot de passe**, comme pour accéder à votre compte Telepac, le site internet de télédéclaration des aides de la PAC.

(<https://www3.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/auth/accueil.action>).

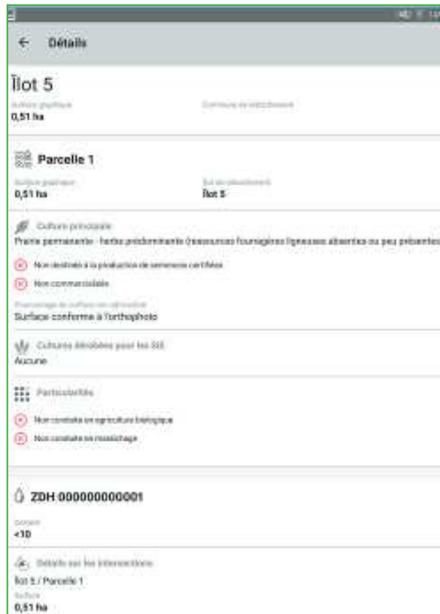
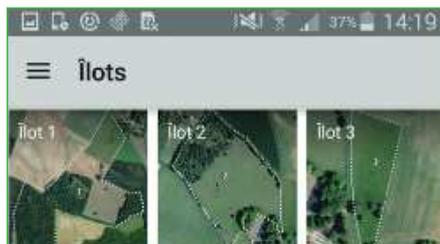


Agence de Services
et de Paiement

► Quels avantages ?

Vous pouvez, directement depuis votre mobile ou votre tablette :

- visualiser votre **RPG**, y compris en vous positionnant sur le terrain avec le GPS ;
- consulter les **caractéristiques** de vos îlots, parcelles, SNA et ZDH ;
- consulter et télécharger les courriers envoyés par votre DDT(M)* / DAAF* ;
- retrouver tous vos **formulaires PAC télédéclarés**, depuis 2010 ;
- afficher le détail du **paiement de vos aides** ;
- et recevoir une **notification automatique** à chaque fois qu'un nouveau document ou relevé de paiement vous concernant est mis en ligne.



Campagne 2015	
Total	2 733,64 €
Versé sur votre compte	2 733,64 €
Versé à des tiers	0,00 €
Dû au titre d'autres campagnes et récupéré sur les aides 2015	0,00 €
Dû en 2015 et récupéré sur des paiements d'autres campagnes	0,00 €
Apport de trésorerie remboursable	1 268,89 €
Aides ovines	1 464,75 €

Toutes ces informations restent disponibles sur votre compte Telepac.

* DDT(M) : Directions départementales des territoires (et de la mer)
* DAAF : Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

